



Bulletin Officiel

N° 5545 Lundi 12 Fevrier 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CME****COMMUNIQUE**

- UNITED GENERAL PARTNERS
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND I

2

AVIS DES SOCIETES**FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING**

TUNISIE LEASING

3-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2

7-10

HANNIBAL LEASE 2017-3

11-15

ATL 2017-2

16-20

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG INTERNATIONA SERVICES

21

INDICATEURS TRIMESTRIELS

ELECTROSTAR

22

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1

23

FCC BIAT – CREDIMMO 2

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017**

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY
- SICAV TRESOR

COMMUNIQUE

RETRAIT D'AGREMENTS

Le Conseil du Marché Financier a décidé lors de sa réunion du 16 janvier 2018 de retirer les agréments suivants :

- UNITED GENERAL PARTNERS (société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers)
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND II (fonds commun de placement à risque)

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (**32**) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (**25**) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligatoire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac, 2046 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 9H00 à la nouvelle adresse de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification du siège social.
- 2 - Modification corrélative des Statuts.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013.

La Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017.

(En TND)

Indicateurs	4 ^{ème} Trimestre		Cumul du 01.01 AU 31.12		
	2016	2017	2016	2017	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	21 313 127	8 238 533	84 081 582	54 142 489	-36%
Investissements	7 756 682	138 995	8 272 421	357 271	-96%
Engagements bancaires dont:	-	-	115 890 169	86 929 784	-25%
Engagements par signature	-	-	23 533 038	18 410 558	-22%
Crédit moyen terme	-	-	19 856 507	18 647 842	-6%
Escompte commercial et avances sur factures	-	-	39 540 350	20 025 505	-49%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

La société Electrostar a réalisé au cours de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 54.142.489 TND, soit une baisse de 36 % par rapport à l'exercice 2016.

Cette baisse s'explique par la stratégie adoptée par la société ELECTROSTAR consistant à sécuriser ses ventes et maîtriser son risque client.

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR se sont élevés à 86.929.784 TND au 31 décembre 2017, soit une baisse de 25% par rapport au 31 décembre 2016.
- ✓ Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :
 - Engagements par signature : 18.410.558 TND, soit une baisse de 22% par rapport à 2016 suite au règlement des tombées en matière de lettres de crédit.
 - Escompte commercial et avances sur factures : 20.025.505 TND, soit une baisse de 49% par rapport à 2016 expliquée par une meilleure maîtrise des délais de règlement clients et par la baisse du chiffre d'affaires.
 - Crédits à moyen terme : 18.647.842 TND, soit une baisse de 6% par rapport à 2016 et ce suite au remboursement normal du principal des crédits.

- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien durant les neuf mois de l'année 2017 pour la somme de 357.271 TND.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 février 2018**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	2,183 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	0,036 DT	par part P2

Total brut : 2,219 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	105,077 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	2,039 DT	par part S

Total brut : 107,116 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,33%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 février 2018**, seront effectués comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire	:	114,157 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	3,105 DT	par part P3
<hr/>			

Total brut : 117,262 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut	:	9,286 DT	par part S
<hr/>			

Total brut : 9,286 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,33%.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,674	171,733		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,391	116,434		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,475	99,509		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,761	101,790		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,749	102,781		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,327	15,332		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,068	112,109		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,102	1,102		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,025	101,054		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,575	1,577		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,714	41,727		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,440	56,457		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,321	123,056		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,959	120,488		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,256	146,140		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	536,541	536,247		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,905	126,645		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,930	135,366		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,394	140,022		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,563	119,433		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	114,432	113,869		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	164,502	164,346		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,886	97,653		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	102,782	102,706		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	161,076	160,319		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	141,826	141,143		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,174	110,672		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	110,951	110,566		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,384	22,249		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2340,945	2346,279		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	122,730	123,622		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	156,363	156,258		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	180,980	182,081		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	17,348	17,341		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5272,374	5264,020		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,746	2,776		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,368	2,389		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,259	1,262		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,123	1,141		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,140	1,166		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,139	1,170		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	122,783	123,299		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	120,221	119,965		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1078,272	1094,705		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,423	11,545		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,545	10,502		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,792	108,830
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,493	103,519
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,799	105,838
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,299	103,334
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,004	105,046
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,864	107,899
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,396	105,444
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,237	102,267
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,947	103,975
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,835	104,873
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	103,970	104,004
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,540	107,579
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,521	105,553
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,429	104,459
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,275	103,312
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,638	104,666
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,504	103,543
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,537	104,572
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,837	105,872
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,577	103,617
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,546	103,582
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,792	105,824
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,908	102,941

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,685	10,689
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,319	104,353
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,803	104,840
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,489	105,526
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,496	10,500
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,080	60,845
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	101,632	100,695
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,887	17,901
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	315,020	313,554
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,437	30,405
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2420,419	2415,554
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	74,984	74,836
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,700	56,678
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,892	112,325
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	101,499	100,621
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,036	11,026
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,845	11,848
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,996	14,962
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,926	13,846
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,828	14,769
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	12,964	12,925
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	154,623	153,838
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,047	144,531
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,929	8,909
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	114,921	114,608
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	89,086	89,035
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	92,165	92,001
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	97,789	97,858
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,423	108,290
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,647	97,460
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,215	10,207
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,610	101,299
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	165,197	164,271
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	106,104	110,063
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,810	110,666
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	111,686	112,910
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	209,273	209,632
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	190,167	190,515
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	161,483	161,727
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,830	22,930
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	144,529	144,948
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,801	115,841
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9164,030	9180,684
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,949	80,119
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1031,363	1024,744
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5823,613	5848,995
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5166,980	5134,257
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,439	101,503
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	120,807	120,268
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11712,756	11659,216

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/12/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **232 826 155,592 DT**, un actif net de **232 668 317,088 DT** et une valeur liquidative de **115,812 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/12/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/12/2017 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2017 à un montant net de **347 087,510 DT** constitue une plus-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/10/2017 au 31/12/2017, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ;
 - plus de 30% de son actif en certificats de dépôts.
 - Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/12/2017 est de **462 608,408 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2017	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	164 549 843,757	119 970 884,239
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		37 962 314,115	18 051 017,722
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		116 910 081,902	96 590 818,037
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		9 677 447,740	5 329 048,480
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	68 097 855,158	57 856 089,036
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	63 097 390,244	57 855 215,201
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	5 000 464,914	873,835
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	178 456,677	120 331,037
TOTAL ACTIF			232 826 155,592	177 947 304,312
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	98 755,630	73 846,710
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	59 082,874	46 119,411
TOTAL PASSIF			157 838,504	119 966,121
ACTIF NET			232 668 317,088	177 827 338,191
CP1	CAPITAL	CP1	223 540 821,606	170 928 274,591
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	9 127 495,482	6 899 063,600
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		8 831 995,481	6 168 112,105
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		295 500,001	730 951,495
ACTIF NET			232 668 317,088	177 827 338,191
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			232 826 155,592	177 947 304,312

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
			au	au	au	au
			31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 720 000,961	6 655 685,007	1 285 540,118	4 704 460,769
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		452 617,248	1 474 238,374	236 843,917	845 778,464
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 267 383,713	4 944 489,653	1 048 696,201	3 690 375,205
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	236 956,980	0,000	168 307,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 231 995,510	4 014 084,158	673 283,312	2 450 956,653
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	105 363,489	46 685,775	200 542,238
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		703 925,156	2 363 631,680	370 863,508	1 337 218,684
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		528 070,354	1 545 088,989	255 734,029	913 195,731
REVENUS DES PLACEMENTS			2 951 996,471	10 669 769,165	1 958 823,430	7 155 417,422
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-300 042,817	-1 098 919,312	-216 232,293	-779 006,455
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 651 953,654	9 570 849,853	1 742 591,137	6 376 410,967
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-190 315,901	-738 854,372	-59 886,831	-208 298,862
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 461 637,753	8 831 995,481	1 682 704,306	6 168 112,105
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-116 918,190	295 500,001	177 273,748	730 951,495
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			2 344 719,563	9 127 495,482	1 859 978,054	6 899 063,600
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATI		116 918,190	-295 500,001	-177 273,748	-730 951,495
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		98 900,253	476 569,859	25 978,777	19 193,629
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		38 515,085	-266 728,119	44 058,840	-25 989,297
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000	-541,415
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 599 053,091	9 041 837,221	1 752 741,923	6 160 775,022

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016	
	au	au	au	au	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL				
	2 599 053,091	9 041 837,221	1 752 741,923	6 160 775,022	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 461 637,753	8 831 995,481	1 682 704,306	6 168 112,105
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	98 900,253	476 569,859	25 978,777	19 193,629
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	38 515,085	-266 728,119	44 058,840	-25 989,297
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	0,000	-541,415
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
	0,000	0,000	0,000	0,000	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
	-1 743 352,681	45 799 141,676	4 465 101,905	47 480 628,925	
	SOUSCRIPTIONS				
	84 267 121,314	270 642 220,231	70 716 641,968	180 461 609,232	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	73 222 300,000	238 560 500,000	63 977 500,000	165 073 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-488 448,889	-1 666 067,985	-488 986,660	-1 266 936,925
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	8 710 412,732	28 378 791,937	4 851 620,503	12 518 033,998
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	2 822 857,471	5 368 996,279	2 376 508,125	4 137 312,159
	RACHATS				
	-86 010 473,995	-224 843 078,555	-66 251 540,063	-132 980 980,307	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-74 682 000,000	-197 637 700,000	-59 964 500,000	-121 312 500,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	495 358,076	1 378 796,017	459 496,063	937 399,105
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (F)	-8 884 056,410	-23 510 678,294	-4 547 301,749	-9 199 518,748
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-2 939 775,661	-5 073 496,278	-2 199 234,377	-3 406 360,664
VARIATION DE L'ACTIF NET	855 700,410	54 840 978,897	6 217 843,828	53 641 403,947	
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	231 812 616,678	177 827 338,191	171 609 494,363	124 185 934,244
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	232 668 317,088	232 668 317,088	177 827 338,191	177 827 338,191
AN5	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 023 599	1 599 774	1 559 644	1 162 167
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	2 009 002	2 009 002	1 599 774	1 599 774
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE LA PERIODE	114,554	111,157	110,031	106,857
B-	FIN DE LA PERIODE	115,812	115,812	111,157	111,157
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE				
	4,36%	4,19%	4,07%	4,02%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/12/2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408 DT**, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor public en date du 26/12/2017.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		36 960 728,100	37 962 314,115	16,31%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	180 000,000	185 906,400	0,08%
ATB SUB 2017 A	50 000	5 000 000,000	5 000 000,000	2,15%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 672,000	0,87%
ATL 2013/1	1 550	90 740,100	94 260,460	0,04%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 592,000	0,44%
ATL 2015/2 A	10 000	800 000,000	840 768,000	0,36%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 656,000	0,45%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,44%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	524 160,000	0,23%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	3 000 000,000	3 104 616,000	1,33%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 010 360,000	0,43%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 200 000,000	1 201 424,000	0,52%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 040 424,000	0,45%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,44%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 050 976,000	0,45%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,45%
BNA SUB 2017/1	5 000	500 000,000	517 840,000	0,22%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	527 652,000	0,23%
CHO 2009/BIAT	3 000	75 000,000	75 408,000	0,03%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	606 336,000	0,26%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000,000	2 105 200,000	0,91%
CIL 2017/1	30 000	3 000 000,000	3 093 960,000	1,33%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,40%
SERVICOM 2012	1 000	19 788,000	20 650,400	0,01%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	0,90%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 031 452,055	2,16%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	598 200,000	633 280,000	0,27%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 058 392,000	0,46%
AC1-B Emprunts d'Etat		112 641 923,097	116 910 081,902	50,25%
Bons du Trésor Assimilables		112 590 844,613	116 857 697,583	50,23%
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	718 062,611	0,31%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 892 187,140	2,53%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 476,677	0,89%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 396 637,672	1,46%
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 207 959,264	1,38%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 282 877,808	3,99%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 999 123,288	1,72%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 575 364,384	4,98%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	4 024 138,641	1,73%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 999 536,986	2,15%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	3,03%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 910 854,712	3,83%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 374 227,808	2,31%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	3,20%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,067	5,74%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	10,83%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			347 087,510	0,15%
Emprunt National	10 266	51 078,484	52 384,319	0,02%
EN 2014 CAT. A /5	10 266	51 078,484	52 384,319	0,02%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)	95054	9 658 128,738	9 677 447,740	4,16%
SICAV TRESOR	95054	9 658 128,738	9 677 447,740	4,16%
Total du portefeuille titres		159 260 779,935	164 549 843,757	70,72%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2017 à **347 087,510 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 720 000,961 Dinars** du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre **1 285 540,118 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Obligations de sociétés	452 617,248	1 474 238,374	236 843,917	845 778,464
Revenus des Emprunts d'Etat	1 267 383,713	4 944 489,653	1 048 696,201	3 690 375,205
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	236 956,980	0,000	168 307,100
Total	1 720 000,961	6 655 685,007	1 285 540,118	4 704 460,769

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **63 097 390,244 Dinars**, contre **57 855 215,201 Dinars** au 31/12/2016 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	3 790 084,019
Certificats de Dépôt	22 319 115,614	29 485 715,181
Autres placements (Dépôt à terme)	40 778 274,630	24 579 416,001
Total	63 097 390,244	57 855 215,201

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an		BIAT			22201101,241	22319115,614	9,59%
CDP 10J-01/01/2018	5,73%	BIAT		7	3 495 550,416	3 500 000,001	1,50%
CDP 10J-03/01/2018	5,73%	BIAT	Attijari	4	1 997 457,380	1 999 490,829	0,86%
CDP 10J-05/01/2018	5,73%	BIAT	Attijari	4	1 997 457,380	1 998 981,981	0,86%

CDP 10J-08/01/2018	5,73%	BIAT	Attijari	2	998 728,690	999 109,659	0,43%
CDP 90J-25/01/2018	7,22%	BIAT		4	1 971 632,042	1 992 335,559	0,86%
CDP 90J-31/01/2018	7,23%	BIAT		2	985 796,724	995 208,866	0,43%
CDP 90J-07/02/2018	7,75%	BIAT	Attijari	10	4 923 973,023	4 968 390,666	2,14%
CDP 90J-13/02/2018	7,50%	BIAT		2	985 276,074	992 896,965	0,43%
CDP 180J-28/05/2018	8,05%	BIAT	Attijari	10	4 845 229,512	4 872 701,088	2,09%

(*) : Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15MDT).

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		40 500 000,000	40 778 274,630	17,53%
DAT 92J-02/01/2018	6,22%	BIAT	1	2 000 000,000	2 024 811,836	0,87%
DAT 92J-03/01/2018	6,22%	BIAT	1	2 000 000,000	2 024 539,178	0,87%
DAT 92J-05/01/2018	6,22%	BIAT	1	2 500 000,000	2 529 992,329	1,09%
DAT 92J-09/01/2018*	6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 451,617	0,44%
DAT 94J-15/01/2018	6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 010 906,302	0,43%
DAT 92J-17/01/2018	6,22%	BIAT	1	500 000,000	505 180,493	0,22%
DAT 92J-19/01/2018	6,22%	BIAT	1	3 000 000,000	3 030 264,986	1,30%
DAT 94J-22/01/2018	6,22%	BIAT	1	3 000 000,000	3 029 856,000	1,30%
DAT 92J-26/01/2018	6,22%	BIAT	1	1 000 000,000	1 009 134,027	0,43%
DAT 92J-08/02/2018	6,23%	BIAT	1	3 000 000,000	3 022 120,767	1,30%
DAT 95J-13/02/2018	6,23%	BIAT	1	3 000 000,000	3 02 1301,479	1,30%
DAT 95J-19/02/2018	6,23%	BIAT	1	500 000,000	503 140,602	0,22%
DAT 91J-05/03/2018	6,23%	BIAT	1	7 000 000,000	7 026 763,398	3,02%
DAT 91J-06/03/2018	6,23%	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 530,192	0,65%
DAT 91J-07/03/2018	6,23%	BIAT	1	1 000 000,000	1 003 550,246	0,43%
DAT 91J-08/03/2018	6,23%	BIAT	1	3 000 000,000	3 010 241,096	1,29%
DAT 94J-22/03/2018	6,23%	BIAT	1	3000 000,000	3 005 735,014	1,29%
DAT 94J-23/03/2018	6,23%	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 550,246	0,86%
DAT 90J-29/03/2018	6,23%	BIAT	1	500 000,000	500 204,822	0,22%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **5 000 464,914 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à **178 456,677 Dinars** contre **120 331,037 Dinars** au 31/12/2016 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	178 456,677	119 585,260
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	0,000	97,900
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0,000	647,877
Total	178 456,677	120 331,037

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 231 995,510 Dinars** du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre **673 283,312 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2017 Au31/12/2017	Du 01/01/2017 Au31/12/2017	Du 01/10/2016 Au31/12/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	105 363,489	46 685,775	200 542,238
Revenus des Certificats de Dépôt	703 925,156	2 363 631,680	370 863,508	1 337 218,684
Revenus des autres placements (DAT)	528 070,354	1 545 088,989	255 734,029	913 195,731
Total	1 231 995,510	4 014 084,158	673 283,312	2 450 956,653

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **157 838,504 Dinars** contre **119 966,121 Dinars** au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	98 755,630	73 846,710
PA 2	Autres créditeurs divers	59 082,874	46 119,411
Total		157 838,504	119 966,121

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2017 à **98 755,630 Dinars** contre **73 846,710 Dinars** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	39 502,252	29 538,684
Dépositaire	19 751,126	14 769,341
Distributeurs	39 502,252	29 538,685
Total	98 755,630	73 846,710

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2017 à **59 082,874 Dinars** contre **46 119,411 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	16 964,403	12 281,404
Redevance CMF	19 750,824	14 769,150
Rémunération CAC	5 486,707	4 559,517
Jetons de présence	5 999,708	5 999,838
Provision pour charges diverses	10 881,232	8 509,502
Total	59 082,874	46 119,411

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2017 au 31/12/2017 à **300 042,817 Dinars** contre **216 232,293 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	120 017,127	439 567,723	86 492,917	311 602,578
Rémunération du dépositaire	60 008,563	219 783,866	43 246,459	155 801,299
Rémunération des distributeurs	120 017,127	439 567,723	86 492,917	311 602,578
Total	300 042,817	1 098 919,312	216 232,293	779 006,455

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2017 au 31/12/2017 à **190 315,901 Dinars** contre **59 886,831 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du	Du	Du	Du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	Au	Au	Au	Au
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
Redevance CMF	60 007,609	219 780,109	43 245,870	155 798,967
Contribution Conjoncturelle (*)	116 602,748	462 608,408	0,000	0,000
Impôts et Taxes	7 379,992	26 555,945	4 897,059	17 841,935
Rémunération CAC	4 485,552	20 048,710	8 331,767	21 176,873
Jetons de Présence	1 512,296	5 999,870	1 508,156	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	327,704	3 861,330	1 903,979	7 481,249
Total	190 315,901	738 854,372	59 886,831	208 298,862

(*) Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/12/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **462 608,408 DT**, est rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle a été payée au Trésor public en date du 26/12/2017.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant..... : 159 977 400,000 Dinars
- Nombre de titres : 1 599 774
- Nombre d'actionnaires..... : 1 441

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant..... : 238 560 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis..... : 2 385 605

Rachats effectués (en nominal)

- Montant..... : 197 637 700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés..... : 1 976 377

Capital au 31/12/2017 : **223 540 821,606 Dinars**

- Montant en nominal..... : 200 900 200,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1)..... -1 258 158,683 Dinars
- Sommes capitalisées (2)..... : 23 898 780,289 Dinars
- Nombres de titres..... : 2 009 002
- Nombre d'actionnaires..... : 2 145

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2017 à **-1 258 158,683 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	- 1 180 728,455
1- Résultat non capitalisables de la période	209 841,740
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	476 569,859
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 266 728,119
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 287 271,968
✓ Aux émissions	- 1 666 067,985
✓ Aux rachats	1 378 796,017
Total sommes non capitalisables	-1 258 158,683

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2017 à **23 898 780,289 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	12 131 603,046
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	6 899 063,600
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	4 868 113,643
✓ Aux émissions	28 378 791,937
✓ Aux rachats	-23 510 678,294
Total des sommes capitalisées	23 898 780,289

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	6 168 112,105
Régularisation du résultat capitalisable	730 951,495
Sommes capitalisées Exercice 2016	6 899 063,600

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de la période	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable de la période	295 500,001
Sommes capitalisables	9 127 495,482

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	5,311	4,473
Charges de gestion des placements	-0,547	-0,487
Revenu net des placements	4,764	3,986
Autres charges d'exploitation	-0,368	-0,130
Résultat d'exploitation	4,396	3,856
Régularisation du résultat d'exploitation	0,147	0,457
Sommes capitalisables de la période	4,543	4,313
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,147	-0,457
Variation des +/- values potentielles/titres	0,237	0,012
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,133	-0,016
Résultat net de la période	4,500	3,852

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,336%	0,134%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	4,019%	3,959%
Actif Net Moyen (En DT)	219 779 486,549	155 798 524,753

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « **SICAV PROSPERITY** » et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31/12/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **7 360227,780 DT**, un actif net de **7 262822,233 DT** et une valeur liquidative de **120,474 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31/12/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/10/2017 au 31/12/2017 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente :

- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - o Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
 - o Plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/12/2017 est de **3 126,396 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes
Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2017	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 291 485,171	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 587 254,650	611 449,605
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 424 062,281	677 982,220
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		280 168,240	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 053 612,606	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	3 053 077,056	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	535,550	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	15 130,003	0,000
TOTAL ACTIF			7 360 227,780	3 428 740,997
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	2 383,427	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	95 022,120	51 059,136
TOTAL PASSIF			97 405,547	52 205,482
ACTIF NET			7 262 822,233	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	CP1	7 052 937,293	3 286 610,707
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	209 884,940	89 924,808
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	17,489
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		132 498,393	41 685,278
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		77 386,547	48 222,041
ACTIF NET			7 262 822,233	3 376 535,515
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			7 360 227,780	3 428 740,997

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	
		31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016	
		<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	28 605,051	110 806,694	8 666,724	44 029,331
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	37 393,490	720,000	14 281,800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	0,000	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		28 605,051	73 413,204	7 946,724	28 147,384
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	194,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	15 442,511	62 812,482	2 170,685	19 327,842
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		8 820,485	43 424,286	2 170,685	19 327,842
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		381,150	4 592,580	0,000	0,000
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 240,876	14 795,616	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			44 047,562	173 619,176	10 837,409	63 357,173
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-6 545,915	-21 666,379	-2 427,158	-8 284,399
REVENU NET DES PLACEMENTS			37 501,647	151 952,797	8 410,251	55 072,774
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 125,440	-19 454,404	-3 422,848	-13 387,496
RESULTAT D'EXPLOITATION			32 376,207	132 498,393	4 987,403	41 685,278
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		64 737,361	77 386,547	48 484,477	48 222,041
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			97 113,568	209 884,940	53 471,880	89 907,319
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-64 737,361	-77 386,547	-48 484,477	-48 222,041
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		83 793,898	99 550,548	-1 591,465	48 713,103
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		1 422,750	44 642,112	-2 195,431	-11 395,687
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 933,128	-4 308,173	-676,055	-1 128,387
RESULTAT NET DE LA PERIODE			115 659,727	272 382,880	524,452	77 874,307

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	au	au	au	au
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	115 659,727	272 382,880	524,452	77 874,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	32 376,207	132 498,393	4 987,403	41 685,278
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	83 793,898	99 550,548	-1 591,465	48 713,103
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	1 422,750	44 642,112	-2 195,431	-11 395,687
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 933,128	-4 308,173	-676,055	-1 128,387
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-38 744,592
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 292 976,751	3 613 903,838	1 826 528,971	1 839 262,438
SOUSCRIPTIONS	3 114 850,043	8 523 517,422	2 172 190,805	2 293 641,737
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 606 700,000	7 236 000,000	1 910 800,000	2 018 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	342 918,306	904 986,869	204 065,739	214 479,478
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	78 824,063	218 809,575	11,238	3 061,935
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	86 407,674	163 720,978	57 313,828	57 600,324
RACHATS	-821 873,292	-4 909 613,584	-345 661,834	-454 379,299
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-692 700,000	-4 181 300,000	-305 100,000	-400 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-86 556,408	-515 540,724	-31 730,688	-41 899,765
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-20 946,571	-126 438,429	-1,795	-2 701,251
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-21 670,313	-86 334,431	-8 829,351	-9 378,283
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 408 636,478	3 886 286,718	1 827 053,423	1 878 392,153
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	4 854 185,755	3 376 535,515	1 549 482,092	1 498 143,362
AN4-B FIN DE PERIODE	7 262 822,233	7 262 822,233	3 376 535,515	3 376 535,515
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	41 145	29 738	13 681	13 557
AN5-B FIN DE PERIODE	60 285	60 285	29 738	29 738
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	117,977	113,542	113,257	110,506
B- FIN DE PERIODE	120,474	120,474	113,542	113,542
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	8,40%	6,11%	1,00%	5,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Elle a été payée au Trésor public en date du 26/12/2017. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/12/2017 est de **3 126,396 DT**.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 433 716,179	1 587 254,650	21,85%
ADWYA	12 000	65 914,638	63 852,000	0,88%
ARTES	2 550	15 948,000	15 794,700	0,22%
ATL	5 250	15 475,918	16 222,500	0,22%
ATTIJARI BANK	7 850	232 622,633	285 897,000	3,94%
BH	4 390	82 572,833	81 438,890	1,12%
BH NS	610	12 078,000	11 316,110	0,15%
CITY CARS	4 650	58 641,204	48 792,450	0,67%
DELICE HOLDING	4 000	67 714,130	66 000,000	0,91%
ENNAKL	1 250	16 305,363	15 727,500	0,22%
EURO-CYCLES	1 200	27 011,026	32 434,800	0,45%
MAGASIN GENERAL	810	22 473,481	31 995,000	0,44%
MONOPRIX	5 500	60 474,988	63 090,500	0,87%
ONE TECH HOLDING	6 060	65 033,951	80 694,960	1,11%
PGH	3 100	29 422,682	31 093,000	0,43%
S.A.H TUNISIE	10 100	136 704,702	160 913,200	2,22%
SFBT	6 500	111 506,729	128 342,500	1,77%
SIMPAR	1 400	58 444,928	59 414,600	0,82%
SOTETEL	5 900	16 214,300	15 924,100	0,22%
SOTRAPIL	3 100	28 711,890	32 401,200	0,44%
SOTUVER	11 450	47 349,069	58 830,100	0,81%
STAR	110	12 780,500	10 995,380	0,15%
SOTUVER NG	962	3 982,550	4 646,460	0,06%
TELNET HOLDING	2 750	16 450,000	16 087,500	0,22%
TPR	34 500	102 937,058	127 408,500	1,75%
TUNIS RE	1 900	14 495,280	15 851,700	0,22%
UIB	5 000	112 450,326	112 090,000	1,54%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 424 062,281	33,38%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	575 631,288	7,93%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	188 093,233	2,59%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	2,68%
BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	370 835,500	5,11%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 099,090	3,51%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	411 044,846	5,66%
BTA 6,3% MARS 2026	420	384 888,000	401 938,388	5,53%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	26 609,580	0,37%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		280 001,253	280 168,240	3,86%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 420	280 001,253	280 168,240	3,86%
Total du portefeuille titres		4 056 662,132	4 291 485,171	59,09%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **28 605,051 Dinars** du 01/10/2017 au 31/12/2017, contre **8 666,724 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	0,000	37 393,490	720,000	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	0,000	0,000	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	28 605,051	73 413,204	7 946,724	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	0,000	194,350
Total	28 605,051	110 806,694	8 666,724	44 029,331

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **3 053 077,056 Dinars** contre **624 261,907 Dinars** au 31/12/2016, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	2 050 190,959	624 261,907
Certificats de Dépôt	499 745,495	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	503 140,602	0,000
Total	3 053 077,056	624 261,907

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	151	147 186,620	150 219,506	2,07%
BTC 52S-30/01/2018	1 909	1 893 452,725	1 899 971,453	26,16%
Total		2 040 639,345	2 050 190,959	28,23%

AC2-A-2 Certificats de dépôt :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Certificats de Dépôt		BIAT		499 364,345	499 745,495	6,88%
CDP 10J-05/01/2018	5,73%	BIAT	1	499 364,345	499 745,495	6,88%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		500 000,000	503 140,602	6,93%
DAT 95J-19/02/2018	6,23%	BIAT	1	500 000,000	503 140,602	6,93%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **535,550 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2017 au 31/12/2017 à **15 442,511 Dinars**, contre **2 170,685 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du
	01/10/2017 Au31/12/2017	01/01/2017 Au31/12/2017	01/10/2016 Au31/12/2016	01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	8 820,485	43 424,286	2 170,685	19 327,842
Revenus des Certificats de Dépôt	381,150	4 592,580	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	6 240,876	14 795,616	0,000	0,000
Total	15 442,511	62 812,482	2 170,685	19 327,842

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à **15 130,003 Dinars** contre un montant nul au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Somme à l'encaissement / Vente de titres	9 157,426	0,000
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	5 972,577	0,000
Total	15 130,003	0,0000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à **97405,547 Dinars**, contre **52 205,482 Dinars** au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	2 383,427	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	95 022,120	51 059,136
Total		97 405,547	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2017 à **2 383,427 Dinars** contre **1 146,346 Dinars** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	1 430,053	687,794
Dépositaire	476,687	229,267
Distributeurs	476,687	229,285
Total	2 383,427	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2017, à **95 022,120 Dinars** contre **51 059,136 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	346,676	104,739
Redevance CMF	583,164	229,261
Provision pour charges diverses	476,675	9,015
Rémunération CAC	979,517	981,507
Jetons de présence	5 999,709	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	86 535,434	43 633,831
Total	95 022,120	51 059,136

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2017 au 31/12/2017 à **6 545,915 Dinars**, contre **2 427,158 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du	Du	Du	Du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 927,539	12 999,813	1 456,288	4 970,611
Rémunération du dépositaire	1 309,188	4 333,283	485,435	1 656,894
Rémunération des distributeurs	1 309,188	4 333,283	485,435	1 656,894
Total	6 545,915	21 666,379	2 427,158	8 284,399

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2017 au 31/12/2017 à **5 125,440 Dinars** contre **3422,848 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du	Du	Du	Du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	Au	Au	Au	Au
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
Redevance CMF	1 309,154	4 333,170	485,418	1 656,834
Contribution Conjoncturelle (*)	787,880	3 126,396	0,000	0,000
Impôts et Taxes	109,614	414,847	26,734	151,154
Rémunération CAC	1 129,208	4 480,010	1 126,080	4 479,840
Jetons de Présence	1 512,296	5 999,871	1 508,156	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	277,288	1 100,110	276,460	1 099,830
Total	5 125,440	19 454,404	3 422,848	13 387,496

(*) : Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/12/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, est rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle a été payée au Trésor public en date du 26/12/2017.

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant : 2 973 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 7 236 000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 72 360

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 4 181 300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 41 813

Capital au 31/12/2017 : 7 052 937,293 Dinars

- Montant en nominal : 6 028 500,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : 842 141,339 Dinars
- Sommes capitalisées (2) : 182 295,954 Dinars
- Nombres de titres : 60 285
- Nombre d'actionnaires : 109

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **842 141,339 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	312 810,707
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	139 884,487
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	99 550,548
- +/- values réalisées sur cession de titres.	44 642,112
- Frais de négociation de titres	-4 308,173
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	389 446,145
- Aux émissions	904 986,869
- Aux rachats	-515 540,724
Total sommes non capitalisables	842 141,339

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2017 à **182 295,954 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	89 924,808
Régularisation des sommes capitalisées de l'exercice clos	92 371,146
✓ Aux émissions	218 809,575
✓ Aux rachats	-126 438,429
Total des sommes capitalisées	182 295,954

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	41 685,278
Régularisation du résultat d'exploitation	48 222,041
Report à nouveau - Exercice 2015	17,489
Sommes capitalisées Exercice 2016	89 924,808

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 31/12/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de la période	132 498,393
Régularisation du résultat capitalisable de la période	77 386,547
Sommes capitalisables	209 884,940

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	2,880	2,131
Charges de gestion des placements	-0,359	-0,279
Revenus net des placements	2,521	1,852
Autres charges d'exploitation	-0,323	-0,450
Résultat d'exploitation	2,198	1,402
Régularisation du résultat d'exploitation	1,284	1,621
Sommes capitalisables de la période	3,482	3,023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,284	-1,621
Variation des +/- values potentielles/titres	1,651	1,638
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,740	-0,383
Frais de négociation de titres	-0,071	-0,038
Résultat net de la période	4,518	2,619

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,449%	0,808%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	3,057%	2,516%
Actif Net Moyen (En DT)	4 333 959,675	1 656 805,376

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Modification des commissions

4-5-1 Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

4-5-2 Modification de la commission de dépôt

Le Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

4-5-3 Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, sera prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

4-5-4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV.

Les modifications citées ci-dessus entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 34,71% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 10,19% du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2017.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV TRESOR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	187 482 559,215	320 010 981,387
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		47 293 332,234	57 819 855,144
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		135 557 034,681	256 013 214,643
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 632 192,300	6 177 911,600
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	106 954 790,382	26 303 584,615
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		101 940 531,144	25 525 111,912
AC2-B	DISPONIBILITES		5 014 259,238	778 472,703
TOTAL ACTIF			294 437 349,597	346 314 566,002
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	129 481,069	153 208,675
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	93 553,159	102 184,838
TOTAL PASSIF			223 034,228	255 393,513
ACTIF NET			294 214 315,369	346 059 172,489
CP1	CAPITAL	CP1	284 043 740,634	333 090 681,960
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 170 574,735	12 968 490,529
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2 674,884	1 785,709
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 544 025,065	14 852 410,665
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 376 125,214	-1 885 705,845
ACTIF NET			294 214 315,369	346 059 172,489
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			294 437 349,597	346 314 566,002

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
			au	au	au	au
			31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 564 255,977	12 145 152,604	3 535 103,900	14 823 502,145
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		619 580,000	2 481 629,304	687 131,040	2 969 429,760
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 944 675,977	9 464 244,200	2 847 972,860	11 659 755,585
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	199 279,100	0,000	194 316,800
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	877 741,819	2 585 816,840	488 349,566	2 486 063,192
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	26 608,645	8 729,798	106 034,987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		788 337,872	2 429 354,277	366 050,453	1 675 664,808
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		89 403,947	129 853,918	113 569,315	704 363,397
REVENUS DES PLACEMENTS			3 441 997,796	14 730 969,444	4 023 453,466	17 309 565,337
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-390 873,514	-1 667 708,464	-463 796,119	-1 978 652,136
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 051 124,282	13 063 260,980	3 559 657,347	15 330 913,201
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-376 026,171	-1 519 235,915	-112 789,366	-478 502,536
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 675 098,111	11 544 025,065	3 446 867,981	14 852 410,665
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-885 116,577	-1 376 125,214	-1 021 561,338	-1 885 705,845
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 789 981,534	10 167 899,851	2 425 306,643	12 966 704,820
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		885 116,577	1 376 125,214	1 021 561,338	1 885 705,845
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		390 845,948	1 586 189,250	-135 151,922	-348 380,077
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-434 042,816	-2 278 141,741	-69 235,816	-646 993,051
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 631 901,243	10 852 072,574	3 242 480,243	13 857 037,537

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	au	au	au	au
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	2 631 901,243	10 852 072,574	3 242 480,243	13 857 037,537
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 675 098,111	11 544 025,065	3 446 867,981	14 852 410,665
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-	390 845,948	1 586 189,250	-135 151,922	-348 380,077
AN1-C VAL.REAL./CESSION DES TITRES	-434 042,816	-2 278 141,741	-69 235,816	-646 993,051
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-12 502 514,180	0,000	-14 587 141,374
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-28 269 448,368	-50 194 415,514	-28 125 059,044	-62 698 655,347
SOUSCRIPTIONS	118 292 977,272	449 595 598,990	79 836 817,528	432 588 908,373
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	116 697 500,000	442 746 900,000	78 361 200,000	423 522 600,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 957 288,429	-7 135 707,952	-1 132 323,529	-5 634 090,166
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1 080,475	6 069 470,103	413,893	7 743 512,424
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.DE L'EXERCICE (S)	3 551 685,226	7 914 936,839	2 607 527,164	6 956 886,115
RACHATS	-146 562 425,640	-499 790 014,504	-107 961 876,572	-495 287 563,720
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-144 549 500,000	-491 917 800,000	-105 868 500,000	-484 278 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	2 425 214,513	7 951 619,117	1 536 271,144	6 492 860,068
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 338,350	-6 532 771,568	-559,214	-8 659 431,828
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.DE L'EXERCICE (R)	-4 436 801,803	-9 291 062,053	-3 629 088,502	-8 842 591,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	-25 637 547,125	-51 844 857,120	-24 882 578,801	-63 428 759,184
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	319 851 862,494	346 059 172,489	370 941 751,290	409 487 931,673
AN4-B FIN DE PERIODE	294 214 315,369	294 214 315,369	346 059 172,489	346 059 172,489
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	3 167 609	3 380 798	3 655 871	3 988 356
AN5-B FIN DE PERIODE	2 889 089	2 889 089	3 380 798	3 380 798
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	100,975	102,360	101,464	102,670
B- FIN DE PERIODE	101,836	101,836	102,360	102,360
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,38%	3,23%	3,51%	3,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-12-2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalué, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 26 Décembre 2017.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		46,050,514.154	47,293,332.234	16.07
AIL 2013/1	10,000	200,000.000	206,600.000	0.07
AIL 2014/1	10,000	400,000.000	409,856.000	0.14
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,399,200.000	1,414,752.000	0.48
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,399,200.000	1,415,232.000	0.48
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,665,500.000	2,705,940.000	0.92
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,200,000.000	1,215,552.000	0.41
AMEN BANK2008	10,000	550,000.000	568,984.000	0.19
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,000,000.000	1,031,600.000	0.35
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,859,580.000	1,920,612.800	0.65
ATB 2009/A2	15,000	375,000.000	385,260.000	0.13
ATB 2009/B1	5,000	350,000.000	359,884.000	0.12
ATL 2011	15,000	600,000.000	626,460.000	0.21
ATL 2013/1	10,000	600,000.000	622,712.000	0.21
ATL 2014/1	5,000	200,000.000	209,280.000	0.07
ATL 2014/3	20,000	1,200,000.000	1,265,168.000	0.43
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,029,592.000	0.35
ATTIJARI BANK 2010	50,000	714,200.000	744,080.000	0.25
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	400,000.000	411,968.000	0.14
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	200,000.000	206,628.000	0.07
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,043,424.000	0.35
BH 2009	70,000	3,766,000.000	3,766,448.000	1.28
BH 2013/1	10,000	428,000.000	439,928.000	0.15
BNA 2009	10,000	466,400.000	481,248.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,000,000.000	1,012,440.000	0.34
BTE 2010	15,000	450,000.000	455,724.000	0.15
BTE 2011/A	20,000	800,000.000	834,720.000	0.28
BTK 2009	50,000	2,665,546.154	2,766,186.154	0.94
BTK 2014/1SUB	10,000	400,000.000	401,096.000	0.14
CHO 2009/BIAT	7,000	175,000.000	175,952.000	0.06
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	75,000.000	75,009.600	0.03
CIL 2012/2	15,000	300,000.000	313,380.000	0.11
CIL 2014/1	10,000	400,000.000	410,728.000	0.14
CIL 2014/2	10,000	600,000.000	633,584.000	0.22
CIL 2015/1	15,000	900,000.000	930,180.000	0.32
CIL 2017/1	30,000	3,000,000.000	3,093,960.000	1.05
HL 2013/2A	15,000	600,000.000	629,064.000	0.21
HL 2013/2B	10,000	800,000.000	839,568.000	0.29
HL 2014/1	10,000	800,000.000	808,616.000	0.27
SERVICOM 2012	3,000	60,000.000	62,587.200	0.02
STB 2008/1	50,000	3,200,000.000	3,309,760.000	1.12
STB 2008/2	2,200	116,038.000	121,006.480	0.04

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de l'Actif Net
STB 2010/1	10,000	300,000.000	310,224.000	0.11
STB 2011/A	25,000	713,750.000	746,090.000	0.25
TL 2014/1	5,000	200,000.000	207,828.000	0.07
TL SUB 2013	10,000	200,000.000	207,488.000	0.07
UIB 2009/1A	30,000	600,000.000	611,592.000	0.21
UIB 2009/1B	40,000	1,865,600.000	1,903,392.000	0.65
UIB 2009/1C	30,000	1,800,000.000	1,838,784.000	0.62
UIB 2011-2	30,000	856,500.000	893,724.000	0.30
UIB 2011/1A	30,000	1,200,000.000	1,219,440.000	0.41
AC1-B Emprunts d'Etat		133,283,951.310	135,557,034.681	46.07
Bons du trésor Assimilables		133,203,607.300	135,474,446.354	46.05
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,656,284.252	2.60
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	66,848,721.953	22.72
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,553.917	0.12
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,201,513.013	3.47
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	6.12
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,712,846.794	11.46
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-1,315,226.925	-0.45
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	80,344.010	82,588.327	0.03
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,632,192.300	1.57
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	177,257.300	0.06
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,454,935.000	1.51
Total Portefeuille titres		183,945,053.842	187,482,559.215	63.72

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,564,255.977 Dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017, contre **3,535,103.900 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations de société	619,580.000	2,481,629.304	687,131.040	2,969,429.760
Revenus des Emprunts d'Etat	1,944,675.977	9,464,244.200	2,847,972.860	11,659,755.585
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	199,279.100	0.000	194,316.800
TOTAL	2,564,255.977	12,145,152.604	3,535,103.900	14,823,502.145

AC2 Note sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **101,940,531.144 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A- Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt				101,891,597.880	101,940,531.144	34.65
CDP 10J-01/01/2018	BIAT	5,73	11	5,493,007.796	5,500,000.000	1.87
CDP 10J-03/01/2018	BIAT	5,73	1	499,364.345	499,872.707	0.17
CDP 10J-05/01/2018	BIAT	4,73	4	1,997,900.536	1,999,159.553	0.68
CDP 10J-06/01/2018	BIAT	4,73	24	11,987,403.217	11,993,697.473	4.08
CDP 10J-07/01/2018	BIAT	4,73	72	35,962,209.652	35,977,313.884	12.23
CDP 10J-07/01/2018	BIAT	4,73	82	40,956,960.993	40,974,163.035	13.93
CDP 10J-08/01/2018	BIAT	4,73	10	4,994,751.341	4,996,324.492	1.70

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 10,19 % du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2017.

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **5,014,259.238 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2017 au 31.12.2017 à **877,741.819 Dinars**, contre **488,349.566 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	0.000	26,608.645	8,729.798	106,034.987
Revenus des Certificats de Dépôt	788,337.872	2,429,354.277	366,050.453	1,675,664.808
Revenus des autres placements (Dépôt à terme)	89,403.947	129,853.918	113,569.315	704,363.397
TOTAL	877,741.819	2,585,816.840	488,349.566	2,486,063.192

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2017 au 31.12.2017 à **390,873.514 Dinars** contre **463,796.119 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	156,349.402	667,083.379	185,518.449	791,460.852
Rémunération du dépositaire	78,174.710	333,541.706	92,759.221	395,730.432
Rémunération des distributeurs	156,349.402	667,083.379	185,518.449	791,460.852
Total	390,873.514	1,667,708.464	463,796.119	1,978,652.136

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2017 au 31.12.2017 à **376,026.171 Dinars**, contre **112,789.366 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	78,172.550	333,531.963	92,757.192	395,721.885
Impôts et Taxes	8,604.994	36,727.783	10,058.634	43,243.881
Rémunération CAC	6,939.468	25,301.593	6,193.624	24,639.852
Contribution exceptionnelle	280,771.655	1,113,930.800	0.000	0.000
Jetons de présence	1,512.296	5,999.870	1,508.156	5,999.838
Charges Diverses	25.208	3,743.906	2,271.760	8,897.080
Total	376,026.171	1,519,235.915	112,789.366	478,502.536

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à **223,034.228 Dinars**, contre **255,393.513 Dinars** au 31.12.2016 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	129,481.069	153,208.675
PA 2	Autres créditeurs divers	93,553.159	102,184.838
	TOTAL	223,034.228	255,393.513

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2017, à **129,481.069 Dinars** contre **153,208.675 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	51,792.425	61,283.470
Dépositaire	25,896.219	30,641.731
Distributeurs	51,792.425	61,283.474
Total	129,481.069	153,208.675

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2017, à **93,553.159 Dinars** contre **102,184.838 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au31/12/2017	Montant au31/12/2016
Etat, impôts et taxes	21,812.203	26,201.585
Redevance CMF	25,895.496	30,641.057
Provision pour charges à payer	11,872.569	9,919.263
Rémunération CAC	26,955.367	28,534.274
Jetons de présence	5,999.708	5,999.838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,017.816	888.821
Total	93,553.159	102,184.838

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017 (en nominal)

- Montant : 338,079,800.000 Dinars
- Nombre de titres : 3,380,798
- Nombre d'actionnaires : 3,640

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 442,746,900.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4,427,469

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 491,917,800.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 4,919,178

Capital au 31.12.2017 : 284,043,740.634 Dinars

- Montant en nominal : 288,908,900.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -4,865,159.366 Dinars
- Nombres de titres : 2,889,089
- Nombre d'actionnaires : 3,292

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2017 à **-4,865,159.366 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,989,118.040
1- Résultat non distribuable de la période	-691,952.491
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	1,586,189.250
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-2,278,141.741
2- Régularisation des sommes non distribuables	815,911.165
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-7,135,707.952
<input type="checkbox"/> Aux rachats	7,951,619.117
Total sommes non distribuables	-4,865,159.366

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2017 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	11,544,025.065
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-1,376,125.214
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,674.884
SOMMES DISTRIBUABLES	10,170,574.735

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action	31.12.2017	31.12.2016
• Revenus des placements	5.099	5,120
• Charges de gestion des placements	(0.577)	(0,585)
• Revenus net des placements	4.522	4,535
• Autres charges d'exploitation	(0.526)	(0,142)
• Résultat d'exploitation	3.996	4,393
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0.476)	(0,558)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.519	3,835
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.476	0,558
• Variation des +/- values potentielles/titres	0.549	(0,103)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0.789)	(0,191)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3.756	4,099

5-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2017	31.12.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.456%	0,121%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	3.461%	3.753%
Actif net moyen	333,531,039.545	395,720,794.695

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.